

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS***du Conseil Municipal de la Commune de* **CHERENG****Objet :**Référence :
2023 / 6 / 2AUTORISATION DE
SIGNATURE DE LA
CONVENTION
TERRITORIALE
GLOBALE 2023-2027
ET DE SES ANNEXES
AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS
FAMILIALESDATE DE CONVOCATION
24 Août 2023DATE D'AFFICHAGE
24 Août 2023EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :**L'an deux mil Vingt Trois, le Trente Août à 18 heures 30 minutes,**le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.**Présents** : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESTEM Charles-Edouard, LOUNICI Bérengère, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle**Absents excusés :**M. CRINCKET Claude donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal
Mme DESROUSSEaux Patricia donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette
Mme HERBAUT Pierrette donne pouvoir de vote à M. BUISSE Jean-Louis
M. LLANES David donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène**Absent :****A été nommée secrétaire** : Mme BULTEY Dominique

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la circulaire 2020-01 relative au déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfants Jeunesse (CEJ) ;

Il est rappelé à l'Assemblée que la Convention Territoriale Globale (CTG) de la commune de Chérens est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

Soucieuse de répondre aux attentes de la population, la commune a proposé un plan de développement dans le cadre du projet de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF pour les années 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2023-2027 ainsi que ses annexes et toutes les conventions et avenants d'objectifs et de financement liés aux bonus territoire pour toute la durée du contrat.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE [CTG] 2023 - 2027



Document évolutif



Territoire : Chérenge

PREAMBULE	4
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CTG	6
ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF	6
ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITE	7
ARTICLE 4 - LES CHAMPS D'INTERVENTION COMMUNS DEJA OPERATIONNELS	7
ARTICLE 5 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS	8
ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	8
ARTICLE 7 - MODALITES DE COLLABORATION	9
ARTICLE 8 - ÉCHANGES DE DONNEES	9
ARTICLE 9 - COMMUNICATION	10
ARTICLE 10 - ÉVALUATION	10
ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION	10
ARTICLE 12 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION	11
ARTICLE 13 - LA FIN DE LA CONVENTION	11
ARTICLE 14 - LES RECOURS	12
ARTICLE 15 - CONFIDENTIALITE	12
ANNEXE 1A - PRESENTATION STATISTIQUE DU TERRITOIRE	13
ANNEXE 1B - DIAGNOSTIC PARTAGE BILAN	19
ANNEXE 2 - MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG	25

ANNEXE 3 – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL	26
ANNEXE 4 – PLAN D’ACTION GÉNÉRAL 2023-2027	27
ANNEXE 5 - PLAN D’ACTION DÉTAILLÉ	31
ANNEXE 6 - ATTESTATION DE NON CHANGEMENT	40

Document évolutif

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre

- La Caisse d'allocations familiales du Nord représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, Madame Véronique DELCOURT, et par sa Directrice par intérim, Madame Audrey MATHON-DEBETENCOURT, dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- La commune de Chérenge, représentée par son Maire, Monsieur Pascal ZOUTE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal.

Ci-après dénommée « la Commune »

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1, et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Nord en date du 17 janvier 2019 concernant le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (CPOG) évoquant la stratégie et les objectifs de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 31/08/2023 figurant en annexe 3 de la présente convention ;

Vu la délibération n° 2023/6/2

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Les CAF sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'elle prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personnel, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'État, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et parfois leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux habitants dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG s'appuie sur le document de diagnostic et de programmation que constitue le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) signé par le Préfet, et tous les partenaires départementaux de l'action sociale.

La CTG couvre les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social, qui correspondent aux missions de la Caf. Elle est par ailleurs un outil global pouvant intégrer toute politique qui fait sens pour les habitants et le partenariat local.

A la date de signature de la présente convention, le territoire est décrit en annexe 1A par la Caf sur la base de données statistiques actualisées en 2020.

Le diagnostic partagé du territoire s'est achevé en février 2023, et a été présenté au représentant de la CAF, Mr Yahy, en présence de nos partenaires, le 17 février 2023 à Chéreng. Il est décrit en annexe 1B.

Ce diagnostic a été réalisé de la façon suivante :

- Évaluation des besoins auprès du service enfance jeunesse et des différents partenaires scolaires et associatifs
- Enquête auprès de la population entre le 20 novembre et le 6 décembre 2022 par le biais d'un formulaire disponible en ligne.

Ce diagnostic a permis de :

- Faire un état synthétique de l'offre de service sur le territoire, dans les domaines suivants :
 - Bénéficiaires de prestations sociales ;
 - Offre d'accueil Caf, physique et numérique ;
 - Équipements et services sociaux financés par la Caf.
- Définir les besoins des usagers de la commune de Chéreng en matière de petite enfance, jeunesse, parentalité, logement, animation de la vie sociale, insertion sociale, handicap.

Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, les signataires concluent une CTG pour définir et renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés, au service des usagers.

Article 1 - Objet de la CTG

Elle vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir du diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

La CTG a pour objectifs :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements. Ces derniers sont ceux existants dans le cadre des conventions avec la Caf en cours de validité à la date d'effet de la CTG ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Article 2 - Les champs d'intervention de la CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, concernent les missions suivantes :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

La population de Chérenge s'élève à 2990 habitants (données 2019)

Sur le territoire de Chérenge, les services de la Caf accompagnent 394 allocataires).

Par ailleurs, en 2023, plusieurs équipements sont soutenus par la collectivité locale à savoir :

- Le RPE intercommunal « RAMarque » 66 route nationale 59152 Chérenge
- Les ALSH gérés par la mairie de Chérenge : ALSH Extra Espace Roger Planquart 9 rue du Château 59152 Chérenge, ALSH Périscolaire 100 route nationale 59152 Chérenge
- Les séjours gérés par la mairie de Chérenge 66 route nationale 59152 Chérenge

- EAJE : réservation de berceau gestionnaire Multi Accueil 123 Soleil Babilou Haute Borne 2 10 rue Héloïse 59650 Villeneuve d'Ascq

Ces équipements sociaux de proximité sont financés au titre de l'action sociale.

Une attestation de non-changement est signée par Monsieur le Maire annuellement et envoyée à la Caf (Annexe 6).

Article 3 - Les champs d'intervention de la collectivité

La Collectivité signataire contribue activement au diagnostic partagé, qui permet aux partenaires de mieux l'accompagner dans la réalisation des projets sociaux de sa compétence.

Ces besoins répondent :

- Aux champs d'intervention de la CAF cités ci-dessus ;
- À des activités complémentaires, repérées ensemble, au cours du diagnostic, et compatibles avec les missions de la CAF ;
- À des champs d'intervention d'éventuels d'autres signataires.

Article 4 - Les champs d'intervention communs déjà opérationnels

La CTG permet de valoriser et renforcer les collaborations existantes entre les services de la CAF et la collectivité dans les domaines de compétences communs tels que :

- L'accueil du jeune enfant en crèche
- L'accompagnement du jeune enfant et des futurs parents par le biais du RPE
- L'accompagnement de l'enfant en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire
- L'accès aux activités périscolaires et extrascolaires
- L'accès aux vacances par le biais des séjours (mini-camps et colonie)

Elle permet également d'investiguer tout autre champ en fonction des besoins mis en exergue dans le diagnostic.

Les rencontres régulières entre le représentant de la commune et le référent de la CAF aident favorablement à ces investigations et à la mise en place d'actions.

Article 5 - Les objectifs partagés au regard des besoins

Les signataires s'engagent à ce que les objectifs précis et les projets soutenus par la collectivité soient identifiés précisément sur la base du diagnostic partagé.

Une fois définis, le plan d'action détaillant les moyens mobilisés par chaque signataire et les modalités d'évaluation de la CTG seront présentés en Conseil Municipal (annexe 3), seront validés par la Caf et figureront en annexes 4 et 5 de la présente convention.

Parmi les différents champs et actions, les enjeux principaux définis sont les suivants :

- Pérenniser le RPE de la Marque
- Accompagner la parentalité
- Communiquer pour prévenir et informer
- Accompagner l'enfant écolier
- Développer l'esprit citoyen
- Encadrer les jeunes durant les vacances
- Permettre des vacances pour tous
- Mettre en place un lieu d'échanges pour les adolescents
- Promouvoir la santé mentale et physique

Article 6 - Engagements des partenaires

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés à l'article 5.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint des partenaires à poursuivre leurs appuis financiers des projets aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage, à l'issue du contrat enfance jeunesse (Cej), signé avec la collectivité, à conserver le montant des financements bonifiés à ce titre, et à les répartir directement entre les structures soutenues par la collectivité, sous la forme d'un « Bonus Territoire Ctg ».

En contrepartie, comme le prévoit la réglementation, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services financés à la date d'effet de la Ctg dans le cadre des conventions préexistantes avec la Caf.

Ces engagements pourront évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 7 - Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc...) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Les parties décident de mettre en place un comité de pilotage comme défini en annexe 2.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la Collectivité.

Les instances et modalités de gouvernance seront potentiellement amenées à évoluer dans le courant de la convention au regard de l'évolution de la dynamique projet.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Anime et valide le diagnostic initial ;
- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage est animé par la collectivité en étroite collaboration avec les services de la Caf.

Le secrétariat permanent est assuré par la Collectivité, avec l'appui de la Caf.

Le pilotage opérationnel, la collaboration technique et le suivi de la mise en œuvre de la CTG reposeront, a minima, sur un comité de pilotage semestriel (annexe 2).

Article 8 - Échanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité, et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière.

Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au délégué à la protection des données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Ce délégué pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement général sur la Protection des données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

Article 9 - Communication

Les parties décideront et réaliseront, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs feront apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 10 – Évaluation

Une évaluation des actions sera conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG lors des revues du plan d'actions.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation de ses effets. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Article 11 - Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de 01/01/2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention ne peut être reconduite que par accord explicite.

Article 12 - Exécution formelle de la convention

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 13 - La fin de la convention

▪ Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

▪ Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

▪ Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

▪ Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 14 - Les recours

▪ Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 15 – Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Chérenq
Le

Document évolutif

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Cette convention comporte 10 pages paraphées par les parties et les 3 annexes énumérées dans le sommaire.

La Caf du Nord		La Collectivité
La Directrice par intérim, Audrey MATHON-DEBETENCOURT	La Présidente du conseil d'administration, Véronique DELCOURT	Le Maire de la Commune de Chérenq Pascal ZOUTE

Annexe 1A - Présentation statistique du territoire

OBSERVATOIRE DE LA POPULATION ALLOCATAIRE - DONNEES DETAILLEES CAF

Situations comparées :

2016 et 2020

	CHERENG		
	2016	2020	Evolution
DONNEES DE CADRAGE			
Population municipale	2 988	2 990	2
Nb total d'allocataires	354	394	40
Nb de personnes couvertes	1 189	1 269	80
Taux de couverture Caf	39,8	42,4	2,6 pt
Nb de bénéficiaires potentiels d'AS	279	294	15
Tx de bénéficiaires potentiels d'AS	78,6	74,6	-4,2 pt
Nb d'allocataires étudiants	1	1	
Tx d'allocataires étudiants	0,3	0,3	0,0 pt
Tx d'allocataires < 20 ans	0,5	0,5	0,0 pt
Tx d'allocataires de 20 à 29 ans	11,3	12,9	1,6 pt
Tx d'allocataires de 30 à 39 ans	30,8	32,2	1,4 pt
Tx d'allocataires de 40 à 49 ans	44,1	38,3	-5,7 pt
Tx d'allocataires de 50 à 59 ans	11,3	13,2	1,9 pt
Tx d'allocataires de 60 ans et plus	2,5	2,8	0,2 pt
Nb d'allocataires sans enfant	76	101	25
Tx d'allocataires sans enfant	21,5	25,6	4,2 pt
Nb d'allocataires isolés	64	87	23
Tx d'allocataires isolés	18,1	21,8	3,7 pt
Nb de familles en couples sans enfant	12	13	1
Tx de familles en couples sans enfant	3,3%	3,5%	0,2 pt
Nb total de familles avec enfant(s)	278	293	15
Tx de familles avec enfant(s)	78,5	74,4	-4,2 pt
Nb de familles avec 1 enfant	42	52	10
Tx de familles avec 1 enfant	15,1	17,7	2,6 pt
Nb de familles avec 2 enfants	164	175	11
Tx de familles avec 2 enfants	59,0	59,7	0,7 pt
Nb de familles nombreuses	72	66	-6
Tx de familles nombreuses	25,9	22,5	-3,4 pt
Nb de couples avec enfant(s)	331	252	-79
Tx de couples avec enfant(s)	83,1	86,0	2,9 pt
Nb de couples avec 1 enfant	27	35	8
Tx de couples avec 1 enfant	8,2%	11,7%	3,5 pt
Nb de couples avec 2 enfants	142	158	16
Tx de couples avec 2 enfants et plus	40,5%	44,8%	4,3 pt
Nb de familles monoparentales	47	41	-6
Tx de familles monoparentales	16,9	14,0	-2,9 pt
Nb de monoparents < 25 ans	0	0	0
Tx de monoparents < 25 ans	0,0%	0,0%	0,0 pt
Nb de familles monoparentales avec 1 enfant	15	17	2
Tx de familles monoparentales avec 1 enfant	3,3%	5,7%	2,4 pt
Nb de familles monoparentales avec 2 enfants	22	17	-5
Tx de familles monoparentales avec 2 enfants et plus	6,2%	4,3%	-1,9 pt
Nb de familles monoparentales avec 3 enfants	10	7	-3
Tx d'alloc avec 1 seule prestation légale	63,3	71,3	8,0 pt
Tx d'alloc avec 2 ou 3 prestations légales	31,6	24,6	-7,0 pt
Tx d'alloc avec 4 prestations légales ou plus	5,1	4,1	-1,0 pt
Montant des prestations familiales versées au titre du mois de Décembre	103 241 €	127 535 €	24 293 €
Montant des minima sociaux versés au titre du mois de Décembre	12 605 €	14 478 €	1 873 €
Montant des prestations logement versées au titre du mois de Décembre	13 650 €	10 424 €	-3 227 €
Montant des sommes versées au titre de la Prime d'activité	7 143 €	15 293 €	8 150 €

CHERENG

	2500 à 5000 habitants		
	2016	2020	Evolution
306 140	306 771	631	0,21%
55 853	59 851	3 998	7,16%
154 450	155 956	1 506	0,98%
50,5	50,8	0,4 pt	
33 745	33 247	-498	-1,48%
60,4	55,5	-4,9 pt	
426	400	-26	-6,10%
0,8	0,7	-0,1 pt	
0,6	0,7	0,1 pt	
17,8	17,8	0,1 pt	
30,4	29,7	-0,6 pt	
28,6	27,1	-1,5 pt	
11,3	14,4	3,1 pt	
9,7	10,2	0,5 pt	
21 665	26 067	4 402	20,32%
38,8	43,6	4,8 pt	
18 557	22 261	3 704	19,96%
33,2	37,2	4,0 pt	
3 108	3 656	548	17,63%
34 108	33 784	-324	-0,94%
61,2	56,4	-4,8 pt	
9 662	9 926	264	2,73%
28,3	29,4	1,1 pt	
16 180	16 283	83	0,51%
47,3	48,1	0,8 pt	
8 346	7 995	-351	-4,20%
24,4	22,5	-1,9 pt	
25 532	24 574	-958	-3,75%
74,7	72,7	-2,0 pt	
5 540	5 489	-51	-0,92%
13 218	13 061	-157	-1,19%
6 774	6 024	-750	-11,07%
6 656	9 210	2 554	38,38%
25,3	27,3	2,0 pt	
489	393	-96	-19,63%
5,6	4,3	-1,4 pt	
4 122	4 437	315	7,64%
2 962	3 202	240	8,10%
1 572	1 571	-1	-0,06%
50,7	53,4	2,6 pt	
34,9	33,2	-1,8 pt	
14,3	13,5	-0,8 pt	
26 602 314 €	29 471 933 €	2 869 620 €	10,79%
8 045 381 €	8 969 775 €	924 394 €	11,49%
5 906 600 €	5 335 928 €	-570 672 €	-9,66%
2 005 544 €	3 781 665 €	1 776 121 €	88,56%

	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE		
	2016	2020	Evolution
1 165 708	1 170 630	4 922	0,42%
290 266	317 206	26 940	9,28%
685 098	708 025	22 927	3,35%
58,8	60,5	1,7 pt	
133 505	131 761	-1 724	-1,29%
46,0	41,5	-4,4 pt	
36 465	38 281	1 816	4,98%
12,6	12,1	-0,5 pt	
3,6	4,2	0,6 pt	
27,9	28,3	0,4 pt	
26,0	24,5	-1,5 pt	
22,7	22,1	-0,7 pt	
11,2	12,2	1,0 pt	
8,5	8,6	0,2 pt	
152 810	182 325	28 515	18,54%
53,0	57,5	4,5 pt	
137 745	164 147	26 402	19,17%
47,5	51,7	4,3 pt	
16 065	17 494	1 429	8,90%
136 456	134 861	-1 575	-1,15%
47,0	42,5	-4,5 pt	
40 825	40 394	-431	-1,07%
30,0	29,9	-0,1 pt	
58 320	57 878	-442	-0,76%
42,7	42,9	0,2 pt	
37 281	46 039	8 758	23,49%
27,3	27,2	-0,1 pt	
93 569	90 688	-2 881	-3,08%
68,6	67,2	-1,3 pt	
20 712	19 548	-1 164	-5,62%
44 039	43 353	-686	-1,56%
28 818	27 887	-931	-3,23%
47 887	44 193	-3 694	-7,71%
31,4	32,8	1,3 pt	
2 230	1 931	-299	-13,41%
5,2	4,4	-0,8 pt	
20 163	20 746	583	2,90%
14 281	14 625	344	2,41%
8 443	8 422	-21	-0,25%
55,6	57,6	2,0 pt	
30,9	29,6	-1,3 pt	
13,5	12,8	-0,7 pt	
135 174 116 €	150 008 297 €	14 804 181 €	11,02%
41 210 214 €	45 771 859 €	4 561 645 €	11,07%
39 524 988 €	38 148 383 €	-1 376 605 €	-3,48%
9 709 443 €	17 941 496 €	8 232 053 €	84,78%

Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le ID : 059-215901463-2102030830-20230602-DE



METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE					
	2016	2020	Evolution	Progression	
Nb d'enfants de 0 à 19 ans	16 997	15 603	- 1 394	-7,66%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans	278 109	274 540	- 3 569	-1,28%	
Tx d'enfants de 0 à 2 ans	47,100	42,007	- 5,093	-10,81%	
	16,9	15,3		-1,6 pt	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans de familles monoparentales	8 479	8 020	- 459	-4,85%	
Tx d'enfants de 0 à 2 ans de familles monoparentales	17,9	15,1		-2,8 pt	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans d'allocataires monoparentaux actifs avec emploi	2 336	2 381	+ 45	10,49%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans d'allocataires monoparentaux au chômage	1 276	1 635	+ 359	28,13%	
Tx d'enfants de 0 à 2 ans de couples	38 671	33 987	- 4 684	-12,11%	
	82,1	80,9		-1,2 pt	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans dont les 2 parents travaillent	19 392	17 882	- 1 510	-7,79%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans dont les 2 parents sont au chômage	695	777	+ 82	11,80%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans dont les parents bénéficient du Rsa	9 343	8 557	- 786	-8,41%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et CMG à domicile	717	581	- 136	-18,97%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et CMG AMA	10 948	9 571	- 1 377	-12,56%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et PREPARE	1 630	2 767	+ 1 137	69,75%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et PREPARE taux plein	6 526	4 919	- 1 607	-24,62%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et PREPARE taux réduit	3 204	2 287	- 917	-28,62%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et besoin potentiel de garde	3 322	2 632	- 690	-20,77%	
	21 728	20 463		-1 265	-5,82%
	46,1	48,7		2,6 pt	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans	45 147	42 509	- 2 638	-5,84%	
Tx d'enfants de 3 à 5 ans	16,2	15,5		-0,7 pt	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans de familles monoparentales	10 101	10 001	- 100	-0,99%	
Tx d'enfants de 3 à 5 ans de familles monoparentales	22,4	23,5		1,2 pt	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans d'allocataires monoparentaux actifs avec emploi	3 996	4 323	+ 327	8,18%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans d'allocataires monoparentaux au chômage	1 570	1 957	+ 387	24,65%	
Tx d'enfants de 3 à 5 ans de couples	35 046	32 508	- 2 538	-7,24%	
	77,6	76,5		-1,2 pt	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans dont les 2 parents travaillent	18 240	17 782	- 458	-2,51%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans dont les 2 parents sont au chômage	608	643	+ 35	5,76%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans dont les parents bénéficient du Rsa	9 059	8 560	- 499	-5,51%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans et CMG à domicile	1 237	978	- 259	-20,94%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans et CMG AMA	3 456	2 549	- 907	-26,24%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans et PREPARE	1 160	1 462	+ 302	26,03%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans et besoin potentiel de garde	22 236	22 105	- 131	-0,59%	
	49,3	52,0		2,7 pt	
Nb d'enfants de 6 à 11 ans	89 109	89 949	+ 840	0,94%	
Nb d'enfants de 12 à 15 ans	54 263	55 718	+ 1 455	2,68%	
Nb d'enfants de 16 à 17 ans	23 731	24 431	+ 700	2,95%	
Nb d'enfants de 18 à 19 ans	18 759	19 926	+ 1 167	6,22%	
Nb d'enfants de 20 à 24 ans	7 133	7 584	+ 451	6,32%	
Nb d'enfants de 6 à 17 ans	167 103	170 098	+ 2 995	1,79%	
Tx d'enfants ouvrant droit à l'ARS	104 871	105 390	+ 519	0,49%	
	62,8	62,0		-0,8 pt	

2500 à 5000 habitants					
	2016	2020	Evolution	Progression	
Nb d'enfants de 0 à 19 ans	3 482	3 132	- 350	-10,31%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans	68 707	66 138	- 2 569	-3,74%	
Tx d'enfants de 0 à 2 ans	10,005	9 998	- 1 006	-10,05%	
	14,6	13,5		-1,0 pt	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans de familles monoparentales	1 370	1 326	- 44	-3,21%	
Tx d'enfants de 0 à 2 ans de familles monoparentales	13,7	14,7		1,0 pt	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans d'allocataires monoparentaux actifs avec emploi	400	442	+ 42	10,50%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans d'allocataires monoparentaux au chômage	213	282	+ 69	32,39%	
Tx d'enfants de 0 à 2 ans de couples	8 635	7 673	- 962	-11,14%	
	86,3	85,3		-1,0 pt	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans dont les 2 parents travaillent	4 958	4 577	- 381	-7,68%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans dont les 2 parents sont au chômage	126	171	+ 45	35,71%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans dont les parents bénéficient du Rsa	1 340	1 330	- 10	-0,74%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et CMG à domicile	74	69	- 5	-6,76%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et CMG AMA	3 265	2 965	- 310	-9,49%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et PREPARE	284	523	+ 239	84,15%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et PREPARE taux plein	1 558	1 281	- 277	-17,78%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et PREPARE taux réduit	738	590	- 148	-20,05%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et besoin potentiel de garde	820	691	- 129	-15,73%	
	5,38	5,019		-0,33%	
	59,6	55,8		-3,8 pt	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans	10 612	9 658	- 954	-8,99%	
Tx d'enfants de 3 à 5 ans	15,4	14,5		-0,9 pt	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans de familles monoparentales	1 923	1 850	- 73	-3,80%	
Tx d'enfants de 3 à 5 ans de familles monoparentales	18,1	19,2		1,0 pt	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans d'allocataires monoparentaux actifs avec emploi	842	873	+ 31	3,68%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans d'allocataires monoparentaux au chômage	272	379	+ 107	39,34%	
Tx d'enfants de 3 à 5 ans de couples	8 689	7 808	- 881	-10,14%	
	81,9	80,8		-1,0 pt	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans dont les 2 parents travaillent	5 215	4 895	- 320	-6,14%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans dont les 2 parents sont au chômage	105	146	+ 41	39,05%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans dont les parents bénéficient du Rsa	1 514	1 359	- 155	-10,24%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans et CMG à domicile	173	146	- 27	-15,61%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans et CMG AMA	3 909	1 561	- 2 348	-59,58%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans et PREPARE	174	222	+ 48	27,59%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans et besoin potentiel de garde	6 057	5 768	- 289	-4,77%	
	57,1	59,7		2,6 pt	
Nb d'enfants de 6 à 11 ans	27 353	21 993	- 5 360	-19,61%	
Nb d'enfants de 12 à 15 ans	14 689	14 416	- 273	-1,86%	
Nb d'enfants de 16 à 17 ans	6 402	6 525	+ 123	1,92%	
Nb d'enfants de 18 à 19 ans	4 646	4 847	+ 201	4,33%	
Nb d'enfants de 20 à 24 ans	1 279	1 340	+ 61	4,77%	
Nb d'enfants de 6 à 17 ans	43 444	42 934	- 510	-1,17%	
Tx d'enfants ouvrant droit à l'ARS	25 830	24 767	- 1 063	-4,12%	
	59,5	57,7		-1,8 pt	

CHERENG					
	2016	2020	Evolution	Progression	
Nb d'enfants de 0 à 19 ans	23	26	+ 3	13,04%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans	587	602	+ 15	2,56%	
Tx d'enfants de 0 à 2 ans	71	82	+ 11	15,49%	
	12,1	13,6		1,5 pt	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans de familles monoparentales	5	6	+ 1	20,00%	
Tx d'enfants de 0 à 2 ans de familles monoparentales	7,0	7,3		0,3 pt	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans d'allocataires monoparentaux actifs avec emploi	5	6	+ 1	20,00%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans d'allocataires monoparentaux au chômage	66	76	+ 10	15,15%	
Tx d'enfants de 0 à 2 ans de couples	99,0	92,7		-6,3 pt	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans dont les 2 parents travaillent	47	58	+ 11	23,40%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans dont les 2 parents sont au chômage	1	1			
Nb d'enfants de 0 à 2 ans dont les parents bénéficient du Rsa	3	3			
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et CMG à domicile	1	1			
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et CMG AMA	21	23	+ 2	9,52%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et PREPARE	34	17	- 17	-46,67%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et PREPARE taux plein	8	7	- 1	-12,50%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et PREPARE taux réduit	6	5	- 1	-16,67%	
Nb d'enfants de 0 à 2 ans et besoin potentiel de garde	52	64	+ 12	23,08%	
	79,2	78,0		-1,2 pt	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans	89	79	- 10	-11,24%	
Tx d'enfants de 3 à 5 ans	15,2	13,1		-2,1 pt	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans de familles monoparentales	7	4	- 3	-42,86%	
Tx d'enfants de 3 à 5 ans de familles monoparentales	7,9	5,1		-2,8 pt	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans d'allocataires monoparentaux actifs avec emploi	6	4	- 2	-33,33%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans d'allocataires monoparentaux au chômage	1	1			
Tx d'enfants de 3 à 5 ans de couples	82	75	- 7	-8,54%	
	92,1	94,9		2,8 pt	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans dont les 2 parents travaillent	69	55	- 14	-20,29%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans dont les 2 parents sont au chômage	1	1			
Nb d'enfants de 3 à 5 ans dont les parents bénéficient du Rsa	5	1	- 4	-80,00%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans et CMG à domicile	9	5	- 4	-44,44%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans et CMG AMA	7	6	- 1	-14,29%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans et PREPARE	75	59	- 16	-21,33%	
Nb d'enfants de 3 à 5 ans et besoin potentiel de garde	84,3	74,7		-9,6 pt	
Nb d'enfants de 6 à 11 ans	179	201	+ 22	12,29%	
Nb d'enfants de 12 à 15 ans	149	125	- 24	-16,11%	
Nb d'enfants de 16 à 17 ans	59	62	+ 3	5,08%	
Nb d'enfants de 18 à 19 ans	40	53	+ 13	32,50%	
Nb d'enfants de 20 à 24 ans	5	8	+ 3	60,00%	
Nb d'enfants de 6 à 17 ans	387	388	+ 1	0,26%	
Tx d'enfants ouvrant droit à l'ARS	27,4	19,3		-8,1 pt	



	CHERENG			2500 à 5000 habitants			METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE					
	2016	2020	Evolution	Progression	2015	2020	Evolution	Progression	2016	2020	Evolution	Progression
HANDICAP												
Nb d'allocataires percevant l'AAH	10	14	4	-40,00%	5 709	6 239	530	9,28%	22 279	25 482	3 203	14,38%
Tx d'allocataires percevant l'AAH	2,8	3,6	0,8	28,6 pt	10,2	10,4	0,2	2 pt	7,7	8,0	0,3	4 pt
Nb de personnes couvertes par l'AAH	10	18	8	80,00%	8 508	9 331	823	9,67%	34 223	39 925	5 702	16,66%
Nb d'allocataires de l'AAH isolés	10	10	0	0 pt	4 009	4 368	359	8,95%	15 507	17 446	1 939	12,50%
Tx d'allocataires de l'AAH isolés	100,0	71,4	-28,6 pt		70,2	70,0	-0,2	0 pt	69,6	68,5	-1,1	1 pt
Nb d'allocataires percevant l'AAH avec enfant(s)	1	1	0	0 pt	1 700	912	-788	-46,35%	6 772	4 735	-2 037	-30,08%
Tx d'allocataires percevant l'AAH avec enfant(s)	0,3	0,3	0 pt		29,8	14,6	-15,2	51,2 pt	30,4	18,6	-11,8	38,6 pt
Nb d'allocataires de l'AAH précaires	5	3	-2	-40,00%	2 939	2 737	-202	-6,87%	9 685	10 073	388	4,01%
Tx d'allocataires de l'AAH précaires	50,0	0,8	-49,2 pt		51,5	43,9	-7,6	14,6 pt	43,5	39,5	-4,0	9,2 pt
Nb d'allocataires percevant l'AEH	12	15	3	25,00%	1 635	1 909	274	16,76%	6 933	8 000	1 067	15,39%
Tx d'allocataires percevant l'AEH	4,3	5,1	0,8	18,6 pt	4,8	5,7	0,9	18,6 pt	5,1	5,9	0,8	15,4 pt
Nb d'enfants bénéficiaires d'AEH	13	15	2	15,38%	1 764	2 070	306	17,35%	7 573	8 749	1 176	15,53%
Tx d'enfants bénéficiaires d'AEH	2,2	2,5	0,3	13,6 pt	2,6	3,1	0,5	19,2 pt	2,7	3,2	0,5	18,5 pt
Nb d'enfants avec AEH de type simple	10	10	0	0 pt	1 310	1 518	208	15,88%	5 567	6 319	752	13,51%
Tx d'enfants avec AEH de type simple	76,9	66,7	-10,3 pt		74,3	73,3	-1,0	1,3 pt	73,5	72,2	-1,3	1,3 pt
Nb d'enfants avec AEH et complément de 1ère à 3ème catégorie	2	4	2	100,00%	378	469	91	24,07%	1 705	2 090	385	22,56%
Tx d'enfants avec AEH et complément de 1ère à 3ème catégorie	15,4	26,7	11,3 pt		21,4	22,7	1,2	5,6 pt	22,5	23,9	1,4	6,1 pt
Nb d'enfants avec AEH et complément de 4ème à 6ème catégorie	1	1	0	0 pt	76	83	7	9,21%	301	340	39	12,96%
Tx d'enfants avec AEH et complément de 4ème à 6ème catégorie	7,7	6,7	-1,0 pt		4,3	4,0	-0,3	7,0 pt	4,0	3,9	-0,1	2,5 pt
Nb des monoparents percevant l'AEH	1	2	1	100,00%	433	542	109	25,17%	2 291	2 773	482	21,04%
Tx des monoparents percevant l'AEH	8,3	13,3	5,0 pt		26,5	28,4	1,9	7,1 pt	33,0	34,7	1,6	4,7 pt

Document évolutif

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE				
	2016	2020	Evolution	Progression
Nb d'allocataires du RSA	53 619	52 304	-1 315	-2,45%
Tx d'allocataires du RSA	18,5	16,5	-2,0 pt	-6,90%
Nb de personnes couvertes par le RSA	6 346	5 908	-438	-3,70%
Nb d'allocataires de la PPA	113 834	109 626	-4 208	-3,70%
Tx d'allocataires de la PPA	60 619	57 085	-3 534	-5,83%
Nb de personnes couvertes par la PPA	20,9	30,6	9,7 pt	47,2%
Nb d'allocataires avec PPA seuls	124 319	105 537	-18 782	-15,11%
Nb d'allocataires avec PPA et RSA	21 106	40 487	19 381	91,8%
Nb de monoparents actifs avec emploi avec PPA	8 669	10 116	1 447	16,6%
Nb d'allocataires < 30 ans avec PPA	9 602	14 722	5 120	53,2%
Tx d'allocataires < 30 ans avec PPA	22 504	33 865	11 271	49,8%
Nb d'allocataires avec PPA précaires	37,3	34,9	-2,4 pt	-6,4%
Tx d'allocataires percevant l'ASF	28 783	27 766	-1 017	-3,53%
Tx d'allocataires percevant l'ASF	47,5	28,6	-18,9 pt	-39,8%
Nb d'allocataires aux ressources déterminées	19 056	19 674	618	3,2%
Nb d'allocataires à bas revenus	14,0	14,5	0,6 pt	4,3%
Tx d'allocataires à bas revenus	235 707	261 767	26 060	11,06%
Nb d'allocataires à bas revenus < 30 ans	112 214	107 850	-4 364	-3,89%
Tx d'allocataires à bas revenus < 30 ans	47,6	41,2	-6,4 pt	-13,4%
Nb d'allocataires à bas revenus de 30 à 49 ans	34 509	31 541	-2 968	-8,59%
Tx d'allocataires à bas revenus de 30 à 49 ans	30,8	29,2	-1,6 pt	-5,2%
Nb d'allocataires à bas revenus de 50 ans et plus	54 975	57 214	2 239	4,0%
Tx d'allocataires à bas revenus de 50 ans et plus	49,0	48,4	-0,6 pt	-1,2%
Nb de monoparents à bas revenus	22 640	24 035	1 395	6,17%
Tx d'allocataires à bas revenus	20,2	22,3	2,2 pt	10,9%
Nb d'allocataires à bas revenus isolés	27 293	26 610	-683	-2,50%
Tx d'allocataires à bas revenus isolés	24,3	24,7	0,4 pt	1,6%
Nb d'enfants < 18 ans d'allocataires à bas revenus	57 039	55 580	-1 459	-2,56%
Nb d'enfants de moins de 3 ans à bas revenus	94 232	91 332	-2 900	-3,07%
Tx d'enfants de moins de 3 ans à bas revenus	33,9	34,2	0,3 pt	0,9%
Nb d'enfants de 3 à 5 ans à bas revenus	17 103	15 611	-1 492	-8,72%
Tx d'enfants de 3 à 5 ans à bas revenus	37,9	36,7	-1,2 pt	-3,2%
Nb d'enfants de 6 à 11 ans à bas revenus	31 335	30 892	-443	-1,41%
Tx d'enfants de 6 à 11 ans à bas revenus	35,2	34,3	-0,9 pt	-2,6%
Nb d'enfants de 12 à 15 ans à bas revenus	19 970	20 432	462	2,31%
Tx d'enfants de 12 à 15 ans à bas revenus	36,8	36,7	-0,1 pt	-0,3%
Nb d'enfants de 16 à 17 ans à bas revenus	9 846	10 039	193	1,96%
Tx d'enfants de 16 à 17 ans à bas revenus	41,5	41,1	-0,4 pt	-1,0%
Nb d'allocataires fragiles	37 438	42 477	5 039	13,46%
Tx d'allocataires fragiles	15,9	16,2	0,3 pt	1,9%
Nb d'allocataires aux revenus composés au moins à 50% par les prestations	86 074	82 584	-3 490	-4,05%
Tx d'allocataires aux revenus composés au moins à 50% par les prestations	36,5	31,5	-5,0 pt	-13,7%
Nb d'allocataires aux revenus composés à 100% par les prestations	54 836	51 092	-3 744	-6,83%
Tx d'allocataires aux revenus composés à 100% par les prestations	23,3	19,5	-3,7 pt	-16,3%

2500 à 5000 habitants				
	2016	2020	Evolution	Progression
Nb d'allocataires du RSA	8 700	8 571	-129	-1,48%
Tx d'allocataires du RSA	15,6	14,3	-1,3 pt	-8,3%
Nb de personnes couvertes par le RSA	1 155	1 124	-31	-2,68%
Nb d'allocataires de la PPA	19 040	18 092	-948	-4,98%
Tx d'allocataires de la PPA	12 058	10 849	-1 209	-10,03%
Nb de personnes couvertes par la PPA	21,6	32,2	11,6 pt	53,7%
Nb d'allocataires avec PPA seuls	26 793	23 669	-3 124	-11,66%
Nb d'allocataires avec PPA et RSA	4 526	8 717	4 191	92,60%
Nb de monoparents actifs avec emploi avec PPA	1 360	1 616	256	18,82%
Nb d'allocataires < 30 ans avec PPA	1 979	3 278	1 299	65,64%
Tx d'allocataires < 30 ans avec PPA	4 345	8 365	4 020	92,54%
Nb d'allocataires avec PPA précaires	35,2	32,1	-3,1 pt	-8,8%
Tx d'allocataires percevant l'ASF	5 417	5 388	-29	-0,54%
Tx d'allocataires percevant l'ASF	44,9	27,1	-17,8 pt	-39,6%
Nb d'allocataires aux ressources déterminées	3 294	3 468	174	5,28%
Nb d'allocataires à bas revenus	9,6	10,3	0,6 pt	6,3%
Tx d'allocataires à bas revenus	51 441	55 457	4 016	7,81%
Nb d'allocataires à bas revenus < 30 ans	20 751	19 073	-1 678	-8,09%
Tx d'allocataires à bas revenus < 30 ans	40,3	34,4	-5,9 pt	-14,6%
Nb d'allocataires à bas revenus de 30 à 49 ans	5 347	4 097	-1 250	-23,38%
Tx d'allocataires à bas revenus de 30 à 49 ans	25,8	21,5	-4,3 pt	-16,7%
Nb d'allocataires à bas revenus de 50 ans et plus	10 395	9 668	-727	-6,99%
Tx d'allocataires à bas revenus de 50 ans et plus	50,1	50,7	0,6 pt	1,2%
Nb de monoparents à bas revenus	5 009	5 308	299	5,97%
Tx d'allocataires à bas revenus	24,1	27,8	3,7 pt	15,3%
Nb d'allocataires à bas revenus isolés	5 280	5 244	-36	-0,68%
Tx d'allocataires à bas revenus isolés	25,4	27,5	2,0 pt	7,9%
Nb d'enfants < 18 ans d'allocataires à bas revenus	9 724	8 885	-839	-8,63%
Nb d'enfants de moins de 3 ans à bas revenus	18 695	16 890	-1 805	-9,65%
Tx d'enfants de moins de 3 ans à bas revenus	25,7	24,6	-1,1 pt	-4,29%
Nb d'enfants de 3 à 5 ans à bas revenus	3 158	2 561	-597	-18,90%
Tx d'enfants de 3 à 5 ans à bas revenus	29,8	26,5	-3,2 pt	-10,7%
Nb d'enfants de 6 à 11 ans à bas revenus	6 158	5 683	-475	-7,71%
Tx d'enfants de 6 à 11 ans à bas revenus	27,5	25,8	-1,7 pt	-6,2%
Nb d'enfants de 12 à 15 ans à bas revenus	3 011	2 921	-90	-2,99%
Tx d'enfants de 12 à 15 ans à bas revenus	37,3	33,5	-3,8 pt	-10,2%
Nb d'allocataires fragiles	8 293	8 985	692	8,34%
Tx d'allocataires fragiles	16,1	16,2	0,1 pt	0,6%
Nb d'allocataires aux revenus composés au moins à 50% par les prestations	14 711	13 959	-752	-5,11%
Tx d'allocataires aux revenus composés au moins à 50% par les prestations	28,6	25,2	-3,4 pt	-11,9%
Nb d'allocataires aux revenus composés à 100% par les prestations	9 248	8 470	-778	-8,41%
Tx d'allocataires aux revenus composés à 100% par les prestations	18,0	15,3	-2,7 pt	-15,0%

CHERENG				
	2016	2020	Evolution	Progression
Nb d'allocataires du RSA	17	15	-2	-11,76%
Tx d'allocataires du RSA	4,8	3,8	-1,0 pt	-20,8%
Nb de personnes couvertes par le RSA	1	1	0	0,0%
Nb d'allocataires de la PPA	25	28	3	12,00%
Tx d'allocataires de la PPA	60	30	-30	-50,00%
Nb de personnes couvertes par la PPA	111	165	52	46,85%
Nb d'allocataires avec PPA seuls	37	51	14	37,84%
Nb d'allocataires avec PPA et RSA	4	5	1	25,00%
Nb de monoparents actifs avec emploi avec PPA	7	16	9	128,57%
Nb d'allocataires < 30 ans avec PPA	25	35	10	40,00%
Tx d'allocataires < 30 ans avec PPA	41,7	39,9	-1,8 pt	-4,3%
Nb d'allocataires avec PPA précaires	25	18	-7	-28,00%
Tx d'allocataires percevant l'ASF	41,7	20,0	-21,7 pt	-52,0%
Nb d'allocataires aux ressources déterminées	3,2	3,1	-0,1 pt	-3,1%
Nb d'allocataires à bas revenus	345	388	43	12,46%
Tx d'allocataires à bas revenus	62	52	-10	-16,13%
Nb d'allocataires à bas revenus < 30 ans	18	15	-3	-16,67%
Tx d'allocataires à bas revenus < 30 ans	29,0	28,8	-0,2 pt	-0,7%
Nb d'allocataires à bas revenus de 30 à 49 ans	34	22	-12	-35,29%
Tx d'allocataires à bas revenus de 30 à 49 ans	54,8	47,3	-7,5 pt	-13,7%
Nb d'allocataires à bas revenus de 50 ans et plus	10	15	5	50,00%
Tx d'allocataires à bas revenus de 50 ans et plus	16,1	28,8	12,7 pt	78,9%
Nb de monoparents à bas revenus	16	13	-3	-18,75%
Tx d'allocataires à bas revenus	25,8	25,0	-0,8 pt	-3,1%
Nb d'allocataires à bas revenus isolés	28	25	-3	-10,71%
Tx d'allocataires à bas revenus isolés	45,2	48,1	2,9 pt	6,4%
Nb d'enfants < 18 ans d'allocataires à bas revenus	51	36	-15	-29,41%
Nb d'enfants de moins de 3 ans à bas revenus	6	7	1	16,67%
Tx d'enfants de moins de 3 ans à bas revenus	8,5	8,5	0,0 pt	0,0%
Nb d'enfants de 3 à 5 ans à bas revenus	4	4	0	0,0%
Tx d'enfants de 3 à 5 ans à bas revenus	4,5	5,1	0,6 pt	13,3%
Nb d'enfants de 6 à 11 ans à bas revenus	13	7	-6	-46,15%
Tx d'enfants de 6 à 11 ans à bas revenus	7,3	3,5	-3,8 pt	-52,1%
Nb d'enfants de 12 à 15 ans à bas revenus	20	11	-9	-45,00%
Tx d'enfants de 12 à 15 ans à bas revenus	13,4	8,8	-4,6 pt	-34,3%
Nb d'enfants de 16 à 17 ans à bas revenus	8	7	-1	-12,50%
Tx d'enfants de 16 à 17 ans à bas revenus	13,6	11,3	-2,3 pt	-16,9%
Nb d'allocataires fragiles	28	24	-4	-14,29%
Tx d'allocataires fragiles	8,1	6,3	-1,8 pt	-22,1%
Nb d'allocataires aux revenus composés au moins à 50% par les prestations	34	24	-10	-29,41%
Tx d'allocataires aux revenus composés au moins à 50% par les prestations	9,9	6,3	-3,6 pt	-36,0%
Nb d'allocataires aux revenus composés à 100% par les prestations	18	12	-6	-33,33%
Tx d'allocataires aux revenus composés à 100% par les prestations	5,2	3,1	-2,1 pt	-40,4%

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE				
	2016	2020	Evolution	Progression
Nb d'allocataires avec un QF < 370€	282 248	205 535	-24 287	-8,60%
Nb d'allocataires avec un QF < 499€	92 519	97 695	5 174	+5,59%
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 370€ et 499€	32,8	31,9	-0,9 pt	
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 500€ et 629€	50 233	50 176	-57	-0,11%
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 630€ et 699€	17,8	16,4	-1,4 pt	
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 700€ et 799€	37 697	37 336	-361	-0,96%
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 800€ et 999€	15 403	15 373	-30	-0,19%
Nb d'allocataires avec un QF de 1000€ et plus	5,5	5,0	-0,4 pt	
Tx d'allocataires avec un QF < 370€	16 488	20 299	3 751	+22,75%
Tx d'allocataires avec un QF compris entre 370€ et 499€	5,8	6,6	0,8 pt	
Tx d'allocataires avec un QF compris entre 500€ et 629€	17 570	26 973	9 403	+53,52%
Tx d'allocataires avec un QF compris entre 630€ et 699€	6,2	6,8	0,6 pt	
Tx d'allocataires avec un QF compris entre 700€ et 799€	52 338	58 745	6 407	+12,24%
Tx d'allocataires avec un QF de 1000€ et plus	18,5	19,2	0,6 pt	

2500 à 5000 habitants				
	2016	2020	Evolution	Progression
Nb d'allocataires avec un QF < 370€	54 172	57 560	3 388	+6,25%
Nb d'allocataires avec un QF < 499€	9 393	9 160	-233	-4,51%
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 370€ et 499€	17,7	15,9	-1,8 pt	
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 500€ et 629€	9 324	9 328	4	+0,04%
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 630€ et 699€	17,2	16,2	-1,0 pt	
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 700€ et 799€	7 663	7 207	-456	-5,95%
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 800€ et 999€	3 958	3 546	-412	-10,41%
Nb d'allocataires avec un QF de 1000€ et plus	6,6	6,2	-0,5 pt	
Tx d'allocataires avec un QF < 370€	3 946	4 648	702	+17,79%
Tx d'allocataires avec un QF compris entre 370€ et 499€	7,3	8,1	0,8 pt	
Tx d'allocataires avec un QF compris entre 500€ et 629€	5 004	5 656	652	+13,01%
Tx d'allocataires avec un QF compris entre 630€ et 699€	9,2	11,6	2,3 pt	
Tx d'allocataires avec un QF compris entre 700€ et 799€	15 044	17 015	1 971	+13,10%
Tx d'allocataires avec un QF de 1000€ et plus	27,8	29,6	1,8 pt	

CHERENG				
	2016	2020	Evolution	Progression
Nb d'allocataires avec un QF < 370€	339	380	41	+12,09%
Nb d'allocataires avec un QF < 499€	29	35	6	+20,69%
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 370€ et 499€	8,6	9,2	0,7 pt	
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 500€ et 629€	22	19	-3	-13,64%
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 630€ et 699€	6,5	5,0	-1,5 pt	
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 700€ et 799€	20	23	3	+15,00%
Nb d'allocataires avec un QF compris entre 800€ et 999€	5,9	6,1	0,2 pt	
Nb d'allocataires avec un QF de 1000€ et plus	4,7	3,4	-1,3 pt	
Tx d'allocataires avec un QF < 370€	16	20	4	+25,00%
Tx d'allocataires avec un QF compris entre 370€ et 499€	4,7	5,3	0,5 pt	
Tx d'allocataires avec un QF compris entre 500€ et 629€	32	32	0	0,0%
Tx d'allocataires avec un QF compris entre 630€ et 699€	9,4	8,4	-1,0 pt	
Tx d'allocataires avec un QF compris entre 700€ et 799€	204	238	34	+16,67%
Tx d'allocataires avec un QF de 1000€ et plus	60,2	62,6	2,5 pt	

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE				
	2016	2020	Evolution	Progression
Nb d'allocataires percevant une aide au logement	167 521	173 308	5 787	+3,45%
Nb d'allocataires percevant une aide au logement seule	57,7	54,6	-3,1 pt	
Nb de personnes couvertes par l'ALF	76 053	78 727	2 674	+3,52%
Nb de personnes couvertes par l'ALS	339 437	313 970	-25 467	-7,50%
Nb d'allocataires étudiants percevant une aide au logement seule	34 936	36 654	1 718	+4,95%
Tx d'allocataires étudiants percevant une aide au logement seule	20,9	21,2	0,3 pt	
Nombre de personnes couvertes par l'ALF	21 588	17 957	-3 631	-16,74%
Nombre de personnes couvertes par l'ALS	79 799	66 203	-13 596	-17,04%
Nombre de personnes couvertes par l'ALS	64 531	71 652	7 121	+11,04%
Nombre de personnes couvertes par l'APL	70 216	77 282	7 066	+10,06%
Nb d'aides au logement versées à destination du parc privé	189 422	190 485	1 063	+0,56%
Nb d'aides au logement versées à destination du parc public	78 429	84 821	6 392	+8,15%
Tx d'aides au logement versées à destination du parc public	71 193	74 045	2 852	+4,01%
Tx d'aides au logement versées à destination du parc privé	42,5	42,7	0,2 pt	
Nb d'aides au logement versées pour l'accès	8 669	5 403	-3 266	-37,67%
Nb d'aides au logement en établissement collectif	9 191	8 998	-193	-2,10%
Nb de bénéficiaires du RSA et d'une aide au logement	32 862	31 872	-990	-3,01%
Nb de bénéficiaires d'une aide au log. dans le champ de calcul du taux d'effort	112 840	115 443	2 603	+2,31%
Nb d'allocataires dont le taux d'effort est inférieur à 10%	36 003	35 450	-553	-1,53%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est inférieur à 10%	31,9	31,9	0,0 pt	
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est compris entre 10 et 20%	29 384	37 101	7 717	+26,28%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est compris entre 20 et 30%	26,0	32,1	6,1 pt	
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est compris entre 30 et 40%	21 007	22 860	1 853	+8,82%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	16,6	19,8	3,2 pt	
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	10 055	10 799	734	+7,30%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	16 371	19 193	2 822	+17,24%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	14,5	16,6	2,1 pt	

2500 à 5000 habitants				
	2016	2020	Evolution	Progression
Nb d'allocataires percevant une aide au logement	23 910	23 174	-736	-3,08%
Nb d'allocataires percevant une aide au logement seule	42,8	36,7	-6,1 pt	
Nb de personnes couvertes par l'ALF	6 976	6 508	-470	-6,74%
Nb de personnes couvertes par l'ALS	12 5	10,9	-1,6 pt	
Nb d'allocataires étudiants percevant une aide au logement seule	59 397	53 991	-5 406	-9,10%
Tx d'allocataires étudiants percevant une aide au logement seule	275	271	-4	-1,45%
Nombre de personnes couvertes par l'ALF	1,2	1,2	0,0 pt	
Nombre de personnes couvertes par l'ALS	6 132	5 069	-1 113	-18,00%
Nombre de personnes couvertes par l'ALS	22 962	18 374	-4 588	-20,00%
Nombre de personnes couvertes par l'ALS	5 184	5 270	86	+1,66%
Nombre de personnes couvertes par l'APL	6 006	6 038	32	+0,53%
Nb d'aides au logement versées à destination du parc privé	12 544	12 935	391	+3,12%
Nb d'aides au logement versées à destination du parc public	29 539	29 539	0	0,0%
Tx d'aides au logement versées à destination du parc privé	8 790	8 545	-245	-2,79%
Tx d'aides au logement versées à destination du parc public	36,8	36,9	0,1 pt	
Nb d'aides au logement versées pour l'accès	11 177	11 065	-112	-1,00%
Nb d'aides au logement en établissement collectif	46,7	50,8	4,1	+8,77%
Nb de bénéficiaires du RSA et d'une aide au logement	2 434	1 520	-914	-37,55%
Nb de bénéficiaires d'une aide au log. dans le champ de calcul du taux d'effort	10,2	6,6	-3,6 pt	
Nb d'allocataires dont le taux d'effort est inférieur à 10%	1 305	1 339	34	+2,61%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est inférieur à 10%	6,3	5,8	-0,5 pt	
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est compris entre 10 et 20%	5 128	5 098	-30	-0,59%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est compris entre 20 et 30%	21,4	22,0	0,6 pt	
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est compris entre 30 et 40%	19 673	18 724	-949	-4,82%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	4 538	3 065	-1 473	-32,46%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	23,1	16,4	-6,7 pt	
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	6 401	6 801	400	+6,25%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	32,5	36,3	3,8 pt	
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	4 623	4 902	279	+6,01%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	23,5	25,6	2,1 pt	
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	2 167	1 995	-172	-7,94%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	11,0	10,7	-0,3 pt	
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	1 944	2 061	117	+6,02%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	9,9	11,0	1,1 pt	

CHERENG				
	2016	2020	Evolution	Progression
Nb d'allocataires percevant une aide au logement	57	52	-5	-8,77%
Nb d'allocataires percevant une aide au logement seule	16,1	13,2	-2,9 pt	
Nb de personnes couvertes par l'ALF	14	19	5	+35,71%
Nb de personnes couvertes par l'ALS	144	117	-27	-18,75%
Nb d'allocataires étudiants percevant une aide au logement seule	1	1	0	0,0%
Tx d'allocataires étudiants percevant une aide au logement seule	-	1,9	1,9 pt	
Nombre de personnes couvertes par l'ALF	18	9	-9	-50,00%
Nombre de personnes couvertes par l'ALS	67	32	-35	-52,24%
Nombre de personnes couvertes par l'ALS	13	15	2	+15,38%
Nombre de personnes couvertes par l'APL	16	17	1	+6,25%
Nb d'aides au logement versées à destination du parc privé	26	28	2	+7,69%
Nb d'aides au logement versées à destination du parc public	61	88	27	+44,26%
Tx d'aides au logement versées à destination du parc privé	24	21	-3	-12,50%
Tx d'aides au logement versées à destination du parc public	42,1	40,4	-1,7 pt	
Nb d'aides au logement versées pour l'accès	43,9	55,8	11,9	+27,11%
Nb d'aides au logement en établissement collectif	14,0	3,8	-10,2 pt	
Nb de bénéficiaires du RSA et d'une aide au logement	8	6	-2	-25,00%
Nb de bénéficiaires d'une aide au log. dans le champ de calcul du taux d'effort	14,0	11,5	-2,5 pt	
Nb d'allocataires dont le taux d'effort est inférieur à 10%	2	2	0	0,0%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est inférieur à 10%	3,9	4,3	0,4 pt	
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est compris entre 10 et 20%	16	16	0	0,0%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est compris entre 20 et 30%	31,4	34,8	3,4 pt	
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est compris entre 30 et 40%	16	10	-6	-37,50%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	31,4	21,7	-9,7 pt	
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	8	9	1	+12,50%
Tx d'allocataires dont le taux d'effort est d'au moins 40%	15,7	19,6	3,9 pt	

Annexe 1B – diagnostic partagé BILAN

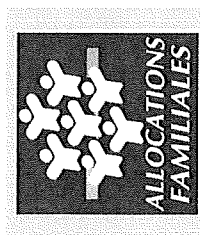
Préambule

- La commune de Chéreau a le souhait de poursuivre l'amélioration de l'offre faite aux habitants et en particulier dans le secteur de la jeunesse.
- Le renouvellement du contrat territorial global avec la CAF est un moment parfait pour réaliser une cartographie de l'offre sur la commune, de rencontrer les acteurs du territoire et de définir les orientations stratégiques

La toute petite enfance : qqs chiffres

- 32 naissances en 2022
- 15 assistantes maternelles en activité
- 1 Relais Petite Enfance
- 10 places en crèche

Document évolutif



Offres destinées à la
jeunesse

autodiagnostic et
orientations

Commune de Chéreau

La jeunesse
au service de

La toute petite enfance

Les jeunes élèves

Les ados et jeunes adultes

Les parents

Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le

ID : 059-215901463-20230830-20230602-DE



La toute petite enfance: zoom sur la crèche

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permet de proposer un accueil collectif • Permet de proposer un complément aux accueils le mercredi au besoin • Participation de la CAF de près de la moitié (35 500€) 	<p>Faiblesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Localisation hors de la commune (évolution des besoins notamment avec le télétravail) • Occupation des berceaux entre 7,5 et 8,5 ETP (baisse sur le mercredi) • Coût important pour le nombre d'utilisateur • Augmentation de 15,6% du tarif entre 2019 et 2023 (près de 76 000 euros/an en 2022 avec demande de +8% cette année)
---	--

La toute petite enfance: diagnostic

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50 places d'accueil du tout petit pour 3 000 habitants • Différentes propositions pour les rencontres assistantes maternelles-bébés qui fonctionnent (ateliers complets) 	<p>Faiblesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de temps de rencontre parents-bébés • Absence de livret futur parent (guide) • Manque de visibilité des actions de la commune et du coût.
--	--

La toute petite enfance : offre

<p>Directe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Crèche : 10 places financées à la Haute Borne (Babiou) • RPE : accueil téléphonique et rencontre des parents. Atelier 1 fois / semaine auprès des assistantes maternelles et des bébés. 	<p>Indirecte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cérémonie des jeunes mamans et courrier de félicitation lors des naissances • 1 arbre pour 1 bébé • CMJ : boîte aux lettres du Père Noël 	<p>Associatif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les P'tits Loups : association active d'assistantes maternelles
--	--	--

La toute petite enfance: zoom sur le RPE

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un lieu commun d'information pour les parents et de centralisation des demandes pour les AM • Permet la professionnalisation des AM du secteur par le biais de formations • Lieu de rencontre et de partage entre les AM et les bébés 	<p>Faiblesse propre au RPE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de coordonner 4 communes avec 4 lieux, histoires, besoins différents • Un démarrage depuis 2020 très limité (COVID, arrêt maladie long)
--	---

Document évolutif

L'enfance : offre

- Scolaire**
 - École Jules Ferry
 - École Sainte Marie
- Périscolaire**
 - Garderie
 - Restauration scolaire
 - Mercredis
- Extrascolaire**
 - ALSH
 - Mini camps et colonie de vacances
- Nombreux acteurs indirects**

L'enfance : l'école Publique Jules Ferry

École Publique Jules Ferry	Force	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Garderie matin et soir • Étude surveillée • Participation de la mairie au conseil d'école • Restauration scolaire avec la participation financière de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe fixe (présent aux ALSH également) qui permet d'avoir un vrai repère surtout pour les plus petits • Implication directe à la vie de l'école : travaux, aménagement, personnel, conseil école, rencontre avec les enseignants • Échange bilatéral avec participation aux projets • Participation aux projets départementaux, interventions aux fêtes et grands événements de l'année 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de recrutement en cas d'absence

Document évolutif

L'enfance : qq chiffres sur les écoles

- École Publique Jules Ferry**
 - 167 élèves au 2 Janvier 2023 : en augmentation constante depuis 2 ans. 141 chérégeois et 26 extérieurs.
 - 7 classes de la TPS au CM2
- École Privée sous contrat Sainte Marie**
 - 206 élèves en 2022-2023. 153 chérégeois et 53 extérieurs.
 - 8 classes de la TPS au CM2
 - Participation obligatoire de la commune par le forfait communal : 62 418€ en 2022.

La toute petite enfance : orientation

- Poursuivre notre politique d'accompagnement de la petite enfance**
 - Souhait de pérenniser le RPE afin de proposer un lieu unique d'information et d'aide aux parents et futurs parents
 - Continuer à soutenir les initiatives et les idées des associations motivées et des parents
- Amélioration de la communication :**
 - Visibilité sur le site de la mairie
 - Création d'un livret futur parent
 - Être le rebai de l'état en matière de prévention (expi : 1000 premiers jours)
- Être facilitateur de rencontre parents-bébés :**
 - Rencontre de parents ou grands-parents souhaitant créer une association
 - Mise à disposition de la salle petite enfance au besoin
- Optimisation des coûts**
 - Maîtriser le budget alloué à la crèche dans un contexte économique tendu
 - Se questionner sur le nombre de places à financer ou sur un nouveau partenaire

L'enfance : offre mercredis et extrascolaire

ALSH - Forces	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> Un lieu extérieur aux écoles: Espace Roger Planquart Ouverture toute l'année sans coupure Inscription tardive pour permettre aux parents de réserver plus librement Du personnel fixe qui connaît les enfants (en plus d'être présent à l'école Jules Ferry) Mini camps et activités variées 	<ul style="list-style-type: none"> Difficultés de recrutement pour les mercredis Coût financier important Pas de possibilité de payer en bon VACAF pour les familles ayant de faible ressources Difficulté d'accueil d'enfant porteur de handicap : pas d'AVS

L'enfance: zoom sur le restaurant scolaire

Forces	Faiblesses-propre au restaurant scolaire
<ul style="list-style-type: none"> Une cuisine réalisée sur place avec près de 80% de produits frais pour 338 élèves utilisateurs Un lieu commun aux 2 écoles et un suivi commun par la mairie. Permet de communiquer rapidement avec les parents et les directeurs en cas de problème Une équipe dynamique en recherche constante d'amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> Participation financière importante de la commune de plus de 60% Difficulté de recrutement dans un domaine d'activités tendu dans un secteur non urbain

Document évolutif

L'enfance : l'école privée sous contrat Sainte Marie

École Privée sous contrat Sainte Marie	Forces	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> Garderie matin et soir (géré en interne) Étude surveillée (gérée en interne) Restauration scolaire avec participation financière de la commune et organisation fonctionnellement par le biais du forfait communal 	<ul style="list-style-type: none"> Présence du personnel communal sur le temps méridien qui permet le suivi des enfants Échange bilatéral avec participations aux projets municipaux, invitations aux fêtes et grands événements de l'année 	<ul style="list-style-type: none"> Coût très élevé pour la taille de la commune, sans participation extérieure, pour la prise en charge de plus de 140 enfants de l'école privée sous contrat sur le temps du midi Logistique importante pour le transfert des élèves le midi en 2 temps Difficultés de recrutement en cas d'absence

L'enfance : qqs chiffres péri et extrascolaire

Périscolaire	Extrascolaire
<ul style="list-style-type: none"> 93 élèves de l'école Jules Ferry sont utilisateurs de la garderie du matin et 124 de la garderie du soir 338 élèves utilisent régulièrement le restaurant scolaire et nécessitent l'accompagnement des équipes territoriales Participation CAF à hauteur de 17 500 € (hors bonus territoire) 	<ul style="list-style-type: none"> 16 semaines d'ALSH en 2022 431 enfants en 2022 Partenariat avec la commune de Baisieux à Noël et 1 à 2 semaines en août Participation CAF à hauteur de 23 956 € (hors bonus territoire) + Prise en charge du pilotage enfance jeunesse (poste de Matthieu)

Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le

S²LOW

ID : 059-215901463-20230830-20230602-DE

L'enfance : offre indirecte

Les associations de parents d'élèves

Distribution des coquilles et chocolats de Noël

Conseil municipal des jeunes ouvert dès le CM1

Très nombreuses associations dans la commune

L'enfance : orientation

Poursuivre notre politique d'accompagnement vers l'enfance

- Souhait de poursuivre nos accueils toute l'année sans coupure
- Continuer à être partenaire des deux écoles pour garantir la qualité des services et la sécurité des enfants
- Proposer une offre variée sur le périscolaire et l'extrascolaire qui conviennent aux plus petits et aux plus grands

Soutenir les associations

- Dans leur projet en étant facilitateur
- Par une participation financière raisonnée

Améliorer notre communication

- Travailler à mieux trouver l'information sur le site internet
- Poursuivre notre communication via le portail famille qui permet un ciblage pertinent

Soutenir les familles en difficultés

- Par un repérage facilité et une meilleure visibilité des aides possibles
- Permettre une meilleure place aux enfants porteurs de handicap (AVS en ALSH)

Optimisation des coûts

- Maîtriser les coûts dans un contexte économique tendu afin de conserver notre tarification qui est basse au regard du secteur

L'enfance : offre mercredis et extrascolaire

Colonie de vacances

50 enfants de 9 à 17 ans partent entre 10 et 12 jours tous les étés

Contraintes

- Participation financière très importante de la commune de plus de 50%
- Participation de la CAF liée au niveau social global soit 2250 €
- Inscription fragile pour 2023

Document évolutif

L'enfance

Force :

- Une multiplication de l'offre : écoles, ALSH, péri et extrascolaire, colonie, associations...
- Un interlocuteur commun : la mairie
- Une police municipale qui apporte sécurité et éducation (traversée, permis piétons, cyberharcèlement...)
- Des acteurs communs et fixes (écoles et ALSH)

Faiblesse :

- Communication pas toujours visible ou à jour
- Difficulté à trouver l'info
- Manque un meilleur soutien social pour certaines familles qui n'osent pas demander

Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le

ID : 059-215901463-20230830-20230602-DE

S²LOW



Les parents et adultes

Forces :

- Une proposition variée au vu de la taille de la commune : ALSH, colonie, mini camps
- Un interlocuteur commun : la mairie

Faiblesses :

- Un public plus difficile à mobiliser
- Pas de lieu de rencontre intérieur ou extérieur pour les ados
- Manque de communication spécifique : pass culture, pass sport, campagne de prévention..

Les ados et jeunes adultes

- Permettre des temps de rencontre**
 - En facilitant le travail associatif
 - En proposant des soirées à thème ou des moments conviviaux
- Mieux transmettre les infos**
 - De la commune, MEL, Etat...
- En se rendant disponible**
 - En cas de besoin, d'idées ou de problèmes
 - Pour accompagner les familles par le biais du CCAS
- Faciliter les liens intergénérationnels**
 - En reliant le béguinage aux activités de la jeunesse

Document évolutif

Les ados et jeunes adultes : offre

- ALSH et colonie**
 - ALSH jusque 15 ans
 - Colonie de 9 à 17 ans
- Accompagnement au BAFA**
 - A partir de 16 ans
- CMJ**
 - Du CM1 à la troisième
- Nombreuses associations**

Les ados et jeunes adultes : orientation

- Poursuivre notre politique d'accueils de loisirs**
 - Continuer de proposer une colonie et des ALSH adaptés
- Soutenir les associations et les projets**
 - Dans leur projet en étant facilitateur
 - Par une participation financière raisonnée
- Améliorer notre communication**
 - Travailler à mieux trouver l'information sur le site internet
 - Information spécifique de ce public des offres et des aides possibles
- Permettre un lieu d'échange**
 - Pour que les ados puissent se retrouver entre jeunes (lieu intérieur ou espace extérieur). Proposer des soirées dédiées à ce public. Aménager un local dédié.

Annexe 2 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG

Afin de gérer la CTG en mode projet, les engagements suivants sont pris :

- Un comité de pilotage, animé par la Collectivité, avec l'implication du chef de projet désigné par la Collectivité :
 - Fonction : Chargé de coopération
 - Nom : Mr VanEnis Matthieu

Composé, à parité, de représentants Caf et Collectivité, et d'autres cosignataires éventuels.

Ce comité initie, dynamise, et valide les travaux aux principales étapes, et en final.

- Les deux animateurs du comité de pilotage, délégués par la Caf et la Collectivité, mobilisent les moyens humains et techniques nécessaires pour :
 - Réaliser le diagnostic, de façon pragmatique ;
 - Définir le plan d'actions pour maintenir ou développer l'offre de service, avec des objectifs concrets, échéancés, chiffrés. Ce plan d'action sera intégré ultérieurement à la CTG.

Les travaux devront impliquer les opérateurs gestionnaires, et donc par leur intermédiaire les usagers des services.

- Le comité de pilotage se réunit à minima 2 fois par an et autant de fois que les actions et projets le nécessiteront.

Annexe 3 – Décision du conseil municipal

En date du 30/08/2023

Délibération

Document évolutif

Annexe 4 – PLAN D’ACTION GÉNÉRAL 2023-2027



		ACTIONS				
Champs d'intervention	Objectifs stratégiques	2023	2024	2025	2026	2027
Petite enfance	Action 1 : Pérenniser le RPE	Écriture des statuts et passage en CM	Démarrage du SIVU RPE de la Marque			
	Soutenir les initiatives et les idées	Rencontre avec les assistantes maternelles / ouverture de créneau de salle supplémentaire				
Enfance	Action 2 : Accompagner la parentalité	Surveillance taux d'utilisation place en crèche	Création d'un livret futur parent / Nouveau site internet / Veille pour la diffusion d'information de prévention	Mise en place de rencontre parents - bébés / Surveiller l'opportunité de l'installation d'une micro-crèche sur la commune		
	Action 3 : Communiquer pour prévenir et informer		Nouveau site internet	Veille des informations et diffusion		
	Accompagner l'enfant sur le temps périscolaire	Accompagner l'enfant sur le temps méridien et les mercredis et évaluer la	Contrôler les coûts liés au forfait communal			

Champs d'intervention	Objectifs stratégiques	ACTIONS				
		2023	2024	2025	2026	2027
		satisfaction / commission restauration pour rencontrer les élèves				
	Action 4 : Accompagner l'enfant écolier	Démarrer l'étude dirigée avec les enseignants en octobre 2023	Évaluer le dispositif d'étude dirigée en janvier			
	Action 5 : Développer l'esprit citoyen	Passage du permis piéton et permis internet par la police municipale	Présentation et renouvellement du CMJ / Mise en place du dispositif pHARE à l'école Jules Ferry	Évaluer le dispositif pHARE	Renouvellement du CMJ	
	Action 6 : Encadrer les jeunes durant les vacances	Pérenniser l'ouverture des ALSH toute l'année	Favoriser de nouveau partenariat avec les communes voisines / implication du CCAS pour ciblage des parents en difficulté / marquer visuellement l'identité des ALSH (mascottes)	Évaluer le nombre de places ouvertes pour les mini-camps		

		ACTIONS				
Champs d'intervention	Objectifs stratégiques	2023	2024	2025	2026	2027
Adolescence	Action 7 : Permettre des vacances pour tous	Démarrer un nouveau partenariat avec la commune de Gruson pour les colonies	Proposer de nouvelles destinations et améliorer les coûts	Évaluer le nombre de places Et l'adapter		
	Améliorer notre ciblage et la communication		Nouveau site internet / Utilisation de réseau de communication plus moderne			
Adolescence	Action 8 : Mettre en place un lieu d'échange pour les ados.	Dégager un lieu et définir les travaux à réaliser	Réaliser les travaux / définir les fonctionnements	Évaluer le dispositif		
	Proposer des actions adaptées	Sortie à Bellewaerde le 13 mai	Proposer une nouvelle action adaptée à ce public en lien avec le CMJ	Continuer d'accompagner les jeunes souhaitant passer le BAFA		
Adultes	Permettre des temps de rencontre	Favoriser les moments conviviaux par le biais de l'accompagnement des associations	Proposer des soirées débats sur différents sujets			
	Action 9 : Promouvoir la santé mentale et physique	Signature du CISM le 12 avril /	Mise en place du groupe de travail CISM	Formation aux premiers secours en santé mentale	Formation défibrillateur ? Premier secours ?	



		ACTIONS				
Champs d'intervention	Objectifs stratégiques	2023	2024	2025	2026	2027
	Favoriser les liens intergénérationnels	Mise en relation béguinage et école Jules Ferry	Soutenir les projets entre enfants et aînés			
		Enquête auprès de la population en septembre				

Document évolutif

Annexe 5 - PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ

Action n°1	Pérenniser le RPE de la Marque
Cadre stratégique	
Objectif(s) stratégique(s)	Création du SIVU RPE de la Marque
Objectif(s) opérationnels(s)	Démarrer opérationnellement le SIVU au 1 ^{er} janvier 2024
Référent de l'action	Intercommunal
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : petite enfance, parents et futurs parents et assistante maternelle
	<u>Partenaires</u> : intercommunalité avec les communes de : Anstaing, Tressin, Chéreng et Forest sur Marque
	<u>Moyens à mobiliser</u> : temps de rédaction et de partenariat
Résultats attendus : Pérennisation du RPE sur les 4 communes partenaires	
Modalités de mise en œuvre	Rédaction des statuts Réunion de la première assemblée générale en janvier 2024 Écriture du règlement intérieur dès la mise en place.
Calendrier prévisionnel	Passage en CM septembre 2023 Rédaction du projet de fonctionnement été 2023 Démarrage du SIVU en janvier 2024
Indicateurs d'évaluation	RPE opérationnel au 1 ^{er} janvier 2024 Mise en place des formations pour AM Tableaux de suivi du nombre de parents et enfants bénéficiaires par commune et demandes

Action n°2	Accompagner la parentalité
Cadre stratégique	
Objectif(s) stratégique(s)	Proposer différentes solutions d'accueil Accompagner le futur parent Permettre des rencontres parents - bébés
Objectif(s) opérationnels(s)	Suivre l'évolution des demandes de places en crèche Création du livret futur parent en 2024 Accompagner les associations d'assistantes maternelles
Référent de l'action	Commune / CAF / RPE
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : petite enfance, parent et futur parent
	<u>Partenaires</u> : Commune / CAF
	<u>Moyens à mobiliser</u> : Temps / Service communication
Résultats attendus : Meilleur accompagnement et orientation des futurs parents	
Modalités de mise en œuvre	Réunion équipe commission jeunesse dédiée à la création du livret et implication de la commission communication Point semestriel avec notre partenaire crèche Rencontre avec les associations d'assistantes maternelles
Calendrier prévisionnel	Livret futur parent fin 2024 Point semestriel des demandes de places en crèche : avril et octobre
Indicateurs d'évaluation	Tableau de suivi des places en crèche Enquête auprès des utilisateurs

Action n°3	Communiquer pour prévenir et informer
Cadre stratégique	
Objectif(s) stratégique(s)	Rendre l'information plus accessible, plus ciblée et actualisée
Objectif(s) opérationnels(s)	Mise en route du nouveau site internet Actualiser les pages régulièrement pour informer
Référent de l'action	Commune : mairie et associations
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : habitants de la commune et bénéficiaires des services communaux
	<u>Partenaires</u> : commission communication, associations, services communaux, prestataire informatique
	<u>Moyens à mobiliser</u> : temps et moyens financiers
Résultats attendus : Faciliter la transmission des informations et être relais de l'ensemble des partenaires locaux et non locaux	
Modalités de mise en œuvre	Démarrage d'un nouvel outil pour le site internet communal Mettre à jour l'ensemble des données et travailler à l'ergonomie
Calendrier prévisionnel	Dernier trimestre 2024 – Deuxième trimestre 2025
Indicateurs d'évaluation	Nombres d'utilisateurs courant du site et veille des pages lues.

Action n°4	Accompagner l'enfant écolier
Cadre stratégique	
Objectif(s) stratégique(s)	Proposer l'étude dirigée pour les élèves de primaire de l'école Jules Ferry
Objectif(s) opérationnels(s)	Mettre en place l'étude dirigée animée par les enseignants diplômés
Référent de l'action	Commission jeunesse et finances
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : Élèves de primaires de l'école Jules Ferry
	<u>Partenaires</u> : Parents d'élèves et enseignants de l'école
	<u>Moyens à mobiliser</u> : Financier, contrats
Résultats attendus : Un meilleur accompagnement des élèves aux devoirs avec une augmentation des acquis	
Modalités de mise en œuvre	Prise de contact avec la nouvelle équipe enseignante afin de connaître les volontaires.
	Passer en conseil municipal et paramétrer le logiciel enfance pour les réservations
Calendrier prévisionnel	Septembre 2023 : rencontre des enseignants Octobre – Décembre 2023 : phase de test Janvier 2024 : pérennisation du dispositif selon les résultats de la phase test
Indicateurs d'évaluation	Suivi du nombre d'inscriptions des élèves Résultats scolaires et écarts

Action n°5	Développer l'esprit citoyen
Cadre stratégique	
Objectif(s) stratégique(s)	Éveiller l'esprit citoyen des jeunes de la commune
Objectif(s) opérationnels(s)	Valoriser les actions et mobiliser les jeunes au travers du CMJ Renforcer la sécurité et le vivre ensemble par les permis piétons et internet Agir sur le harcèlement en s'appuyant sur le dispositif pHARe Communiquer sur les actions menées
Référent de l'action	Commune / Direction de l'école Jules Ferry (pHARe)
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : Élèves du CP au collège
	<u>Partenaires</u> : Élus locaux et nationaux, encadrants des écoles, services péri et extrascolaires, police municipale, services de l'éducation nationale
	<u>Moyens à mobiliser</u> : temps et finances selon projets
Résultats attendus : Améliorer la sécurité des enfants, et permettre de bien vivre ensemble	
Modalités de mise en œuvre	Mise en place du dispositif pHARe Suivi des réunions du CMJ et accompagnement des projets
Calendrier prévisionnel	Septembre 2023 : mise en route dispositif pHARe Courant 2024 : renouvellement du CMJ
Indicateurs d'évaluation	Amélioration des marqueurs mis en place dans le dispositif pHARe Suivi du nombre d'élèves bénéficiaires des campagnes de prévention

Action n°6	Encadrer les jeunes durant les vacances
Cadre stratégique	
Objectif(s) stratégique(s)	Pérenniser l'ouverture des ALSH toute l'année et veiller à renouveler l'offre et la rendre attractive
Objectif(s) opérationnels(s)	Valoriser les activités menées au sein des ALSH Écouter les souhaits de jeunes de la commune Favoriser le développement de partenariat Accompagner les jeunes souhaitant passer leur BAFA Accompagner les familles en difficultés
Référent de l'action	Commune, service animation, CAF
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : enfants à partir de 2 ans et demi, adolescents et jeunes adultes
	<u>Partenaires</u> : CAF, CCAS, UFCV, commune de Baisieux
	<u>Moyens à mobiliser</u> : temps et finances
Résultats attendus : Satisfaction des utilisateurs par une offre adaptée et attractive, développement de partenariat	
Modalités de mise en œuvre	Réunion de suivi en commission, réunion de préparation avec le service jeunesse, mise en ligne du dossier d'accompagnement au BAFA et rencontre des postulants, mise en ligne des informations aux familles concernant les vacances et les offres
Calendrier prévisionnel	Réunion à minima tous les 2 mois
Indicateurs d'évaluation	Nombre de postulants au BAFA Nombre de jeunes s'inscrivant aux ALSH, et profil Évolution de la demande d'accompagnement par le CCAS

Action n°7	Permettre des vacances pour tous
Cadre stratégique	
Objectif(s) stratégique(s)	Permettre à toutes les familles de la commune de bénéficier d'une offre variée et complète quelque soit ses ressources
Objectif(s) opérationnels(s)	Prospecter pour proposer de nouvelles destinations de colonies Augmenter nos partenariats pour améliorer les coûts Proposer un nombre de places adaptées aux demandes pour les colonies et mini-camps
Référent de l'action	Commune / CAF
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : enfants de 2 ans et demi à 17 ans
	<u>Partenaires</u> : Commune / CAF / prestataires extérieurs
	<u>Moyens à mobiliser</u> : Financier / Temps
Résultats attendus : Satisfaction des familles et inscriptions sans contraintes financières	
Modalités de mise en œuvre	Cibler les familles en difficulté et proposer des solutions adaptées, sollicitations des prestataires extérieures pour rendre l'offre plus efficiente, communiquer efficacement sur les propositions et cibler le public pour limiter le nombre de familles non informées à temps
Calendrier prévisionnel	Avril – Mai 2023 : devis auprès de prestataire de colonie Septembre 2024 : rencontre nouveau prestataire colonie 2024 Toute au long de l'année : réunion CCAS Mars-Avril 2024 : inscription colonie Février- Avril 2024 : prestataires pour mini-camps pour inscription en mai-juin.
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'inscrits, nombre de sollicitation CCAS, suivi des indicateurs sociaux

Action n°8	Mettre en place un lieu d'échange pour les ados
Cadre stratégique	
Objectif(s) stratégique(s)	Améliorer notre offre auprès du public adolescent
Objectif(s) opérationnels(s)	Mettre en route un lieu d'échanges adaptés Proposer des actions et activités adaptées
Référent de l'action	Commune
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : jeunes collégiens et lycéens
	<u>Partenaires</u> : CMJ, élus, service jeunesse
	<u>Moyens à mobiliser</u> : temps, service technique
Résultats attendus : Proposer à la fois un lieu et des activités nouvelles et adaptées pour les adolescents	
Modalités de mise en œuvre	Libérer un local et l'aménager, rencontrer les adolescents pour récolter leurs idées, solliciter le CMJ, mettre en place les actions
Calendrier prévisionnel	Sortie Bellewaerde à évaluer le 13 mai 2023 Septembre 2023 : libération du local Janvier 2024 : travail avec le CMJ pour proposer une nouvelle sortie Mi 2024 : aménagement du local Mai 2024 : définition des modalités d'utilisation
Indicateurs d'évaluation	Nombre de jeunes participants aux activités, et utilisateurs du local.

Action n°9	Promouvoir la santé mentale et physique
Cadre stratégique	
Objectif(s) stratégique(s)	Être promoteur de santé, et favoriser toutes les actions favorisant la santé mentale et physique
Objectif(s) opérationnels(s)	Mettre en place un partenariat solide en intercommunalité Proposer des actions variées de promotion Évaluer nos besoins de territoire pour mieux cibler les actions
Référent de l'action	Commune / CISM
Cibles et ressources	<u>Publics cibles</u> : Toute la population
	<u>Partenaires</u> : CISM, professionnels du secteur, personnels communaux, associatifs et enseignants
	<u>Moyens à mobiliser</u> : temps, finances
Résultats attendus : Une meilleure connaissance du territoire, une information et une sensibilisation des habitants aux sujets de la santé mentale et physique	
Modalités de mise en œuvre	Groupe de travail au sein du CISM pour définir les axes travaillés sur la base des enquêtes, proposition de spectacle et soirée débats sur des sujets adaptés, promouvoir les campagnes de prévention nationale localement, mise en relations des différents partenaires pour adapter les actions rapidement
Calendrier prévisionnel	12 avril 2023 : signature du CISM Septembre 2023 : enquête auprès des habitants Octobre-Décembre 2023 : groupe de travail Courant 2024 : actions de préventions auprès des habitants
Indicateurs d'évaluation	Nombre de participants aux différentes interventions Comparatif entre les données enquête septembre 2023 en 2025

Annexe 6 - Attestation de non changement

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON CHANGEMENT DE SITUATION

A compléter si votre demande concerne un renouvellement de demande de financement

Je soussigné Mr ZOUTE Pascal

Maire de la Commune de : CHERENG

Sise à : 66 Route Nationale, 59152 CHERENG

Déclare qu'il n'y a pas eu de modifications :

Au niveau des données du gestionnaire :

- Existence légale,
- Statuts,
- Destinataire du paiement

Pour les demandes PSU, déclare qu'il n'y pas eu de modifications :

Au niveau de l'établissement :

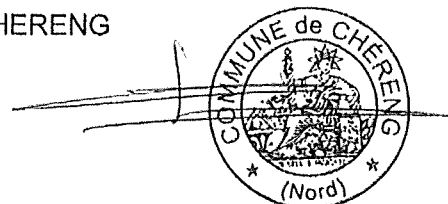
- Justificatifs d'autorisation d'ouverture,

Pour les demandes ALSH, déclare qu'il n'y pas eu de modifications :

- Au niveau du projet éducatif

Fait, le 04 janvier 2023

A CHERENG



Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le



ID : 059-215901463-20230830-20230602-DE